



Montreuil, le 26 décembre 2023

Mme Fanny De Coster
CGT Finances Publiques
263, rue de Paris
93100 Montreuil

à

Monsieur Jérôme Fournel
Directeur général des Finances Publiques
139 Rue de Bercy
75012 Paris

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur,

Tous les salariés, fonctionnaires, les gens qui ne sont rien, sont les victimes de l'arrogance de ce gouvernement.

Submergé par sa propre déficience, le gouvernement aurait pu tirer les leçons des politiques menées depuis des années et changer de « cap ». Mais ni les discours du président, ni ceux de ces ministres, ne montrent ne serait-ce qu'une seule remise en question concernant les politiques libérales qui ont conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Au contraire, le constat est : aller plus vite dans les réformes régressives pour la population. Pour preuve, si besoin en était, le passage en force pour imposer une énième réforme des retraites qui vole à la population leurs 2 meilleures années de retraite et ce malgré une mobilisation historique et l'absence totale de vote des députés.

À la DGFIP, même constat de retour des réformes : le NRP, les délocalisations et la poursuite de la loi de transformation de la fonction publique pourtant rejeté massivement par les agents se poursuivent sans réel état des lieux.

La CGT Finances Publiques rejette ces réformes faites contre les agents. Ces entêtements vont à l'encontre de la reconnaissance légitime de leur engagement quotidien et sont incompréhensibles pour les agents ! La CGT Finances Publiques revendique que les négociations en cours à la DGFIP doivent aboutir avec une reconnaissance concrète de la conscience professionnelle des personnels.

La CGT Finances Publiques mettra donc tout en œuvre pour la protection des agents et pour que le monde de demain, le jour d'après, soit plus juste, plus durable et plus solidaire. Toutes les avancées sociales ont été conquises. Pour préparer ce jour d'après, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève et revendique :

- Le retrait du plan dit « Nouveau Réseau de Proximité » ;
- L'arrêt des délocalisations/relocalisations ;
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ;
- L'abrogation de la réforme des Retraites ;
- L'abrogation de loi sécurité globale ;
- Le retrait des mesures concernant les règles de mutation et l'ouverture de véritables négociations ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu ;
- La suppression du jour de carence ;

- Une compensation intégrale, pérenne, de la CSG, et une augmentation immédiate du pouvoir d'achat ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et de tous les projets de restructurations en cours : géographie revisitée, expérimentations d'agences comptables, concentration des SIP, SIE et SPF, transfert de la mission cadastrale à l'IGN, agence unique de recouvrement des recettes fiscales et sociales... ;
- Réintégration au sein de la DGFIP des missions d'entretien et de propreté ;
- L'abandon du Plan action publique 2022 ;
- L'augmentation des budgets de fonctionnement ;
- Des créations d'emplois statutaires à hauteur des missions dévolues à nos ministères et à leur accomplissement plein et entier ;
- Le maintien de toutes ses missions à la DGFIP et leur renforcement ;
- Le renforcement des droits et garanties des personnels ;
- La reconnaissance des qualifications et des technicités par des plans de promotions dignes de ce nom ;
- Une amélioration réelle des conditions de vie au travail ;
- La résorption de l'emploi précaire ;
- La non-application du RIFSEEP ;
- l'octroi d'un complément de traitement indiciaire de 49 points ;
- Le respect plein et entier de la démocratie sociale, du syndicalisme, de son rôle de représentation des agents et de ses moyens de fonctionnement et d'intervention (Comité Technique, CHSCT, Comité médical...) ;
- Le retrait des projets de développement de l'Intelligence Artificielle qui se font au détriment des emplois, des conditions de travail et de la qualité de service ;
- L'arrêt du déploiement d'applicatif non abouti qui mettent les services sous pression.
- La possibilité laisser aux personnels de cesser ou non le travail le 10 mai 2024 afin de satisfaire à leurs besoins légitimes de repos et de conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la CGT Finances Publiques dépose un préavis de grève pour les journées du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024, ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de la DGFIP quels que soient leurs statuts.

Ce préavis est destiné à permettre à tous les agents de la DGFIP qui le souhaitent de participer aux mobilisations et actions de grève qui pourraient voir le jour durant cette période.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de ma parfaite considération.

La secrétaire générale de la
CGT Finances Publiques,

Fanny De Coster